



Comité Syndical du 12 décembre 2017 – Procès Verbal

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation procès-verbal du comité du 28/06/2017
- Télérelève et avenants afférents
- Prix de l'eau, tarification 2018
- Consultation de Maitrise d'œuvre
- Points d'informations : subventions, études, travaux, exploitation, communication
- Questions diverses

1. Approbation Procès-Verbal du comité syndical du 28/06/2017

M le Président propose l'approbation du procès-verbal du comité syndical du 28/06/2017 au comité syndical, l'ordre du jour est rappelé ci-après :

- Présentation du Rapport Annuel du Délégué SUEZ Eau France et du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2016
- Opération Télérelève : mise au point du marché et avenants associés
- Equipements et forage du Pliocène : présentation de l'analyse des offres, classement et choix
- Points d'information (subventions, études, travaux, exploitation)
- Questions diverses

Pas de remarque il est adopté à l'unanimité.

2. Télérelève et avenants afférents

M le Président présente M Guibaud, responsable de la télérelève chez Suez et le remercie de sa présence.

M le Président passe la parole à M Serges Fessy.

M Serges Fessy rappelle que les chiffres ci-après ont été présentés lors du précédent comité, après lecture la parole est passée à M Guibaud.

Rappel :

- Vente du parc compteurs à la Collectivité : 193 717 € ht
- Passation d'un avenant au contrat de délégation de service public :
 - o Impacts de la télérelève sur l'exploitation en cours : - 64 620 € ht / chaque année
 - o Exploitation des nouvelles chlorations : + 18 163 € ht / chaque année
 - o Intégration des lois Hamon et Brottes :
 - Hamon : modification des frais d'accès au service → 48,49 € ht
 - Brottes : Après déroulement de la procédure actuelle, mise en place d'une commission « contentieux » 1/trimestre (Suez / Sieva / liaison communes concernées), paiement des frais des dossiers dits durs → 220 € ht / dossier puis suivi en temps réel (tribunal, solvable ou pas,..)
 - o Modification de la rémunération du Délégué avec une part variable à la baisse de 0,0635 € soit environ 50.000 € / an

Au vu de l'absence de retour de la Préfecture depuis le 27/09/2017 (envoi du marché), la phase du contrôle de légalité est achevée, un démarrage à compter du début de l'année 2018 est confirmé.

Il est rappelé que le déploiement commencera sur les communes de Saint Jean d'Ardières et de Beaujeu.

M Guibaud présente de manière détaillée le planning prévisionnel et se propose de répondre aux questions techniques.

De nombreuses questions sont posées à l'entreprise par les élus :

- La télérelève est bien déployée sur tout le territoire sur les bourgs et aussi les écarts et hameaux
- L'efficacité de déploiement est garantie à hauteur de 97% des compteurs équipés ; pour les compteurs non équipés (refus de rendez-vous, autres) l'entreprise travaillera sur la durée avec son agence terrain. Il est rappelé que des prix sont prévus dans le cas des refus fermes pour que les usagers prennent à leur charge le surcoût individuel engendré ; bien entendu l'entreprise fera tout pour ne pas en arriver à cette solution dégradée
- Un test est réalisé sur chaque commune à l'issue du déploiement pour mesurer le taux de fiabilité et corriger au besoin
- Le cadran métrologique des compteurs ne change pas et les usagers pourront lire leur index comme actuellement
- Le planning est détaillé par rapport au volet communication et M Sylvain Sotton sollicite une note à l'entreprise pour que chaque commune qui le souhaite puisse transmettre l'information aux usagers par les moyens en place (cérémonie des vœux, journal communal, site internet,...)
- Un échange a lieu sur le délai de déclenchement de l'alerte fuite avec un délai qui semble long (5 jours). M Guibaud précise les raisons mathématiques du choix de ce délai (analyse statistiques des alertes fuites à l'échelle du groupe Suez) et explique que la possibilité de raccourcir ce délai existe mais qu'il ne la conseille pas car trop de « fausses fuites » (remplissage piscine, arrosage,..)
- L'équipe prévue pour le déploiement est composée de 4 à 5 personnes selon les phases
- Les données sont traitées sur site mais le serveur de sauvegarde est à Paris
- Une explication est détaillée par M Guibaud sur le volet « ondes électromagnétiques », question récurrente des usagers. Le dispositif est basé sur une longueur d'onde de type « radio » avec une puissance d'émission de 0,1 Watt pour une durée d'émission de 1 Seconde / Jour soit beaucoup moins qu'un téléphone portable. Il est demandé une note sur cet aspect à M Guibaud.

- Afin de poser les récepteurs M Guibaud demande conseil auprès des communes pour lister tous les sites publics potentiellement intéressants (haut, dégagé, en secteurs urbanisés). Chaque commune sera contactée au cas par cas
- Dans le cas où un récepteur doit être placé dans un lieu privé (après avoir fait le tour des bâtiments publics), un dédommagement de 15 € est prévu
- Il est confirmé que chaque récepteur doit être si possible raccordé au courant électrique car les batteries ne sont pas très performantes pour ces équipements et sont coûteuses
- Une carte théorique de déploiement des récepteurs est affichée, toutefois elle devra être précisée (position exacte, superposition des zones d'influence,..)
- Suez confirme qu'il proposeront des documents utiles à la communication (liste de questions réponses, flyers, réunions publiques le cas échéant..)

3. Prix de l'eau, tarification 2018

Depuis l'année 2011 (contrat de DSP), le syndicat a décidé de voter ses tarifs en fin d'année ce qui permet d'être synchrone avec le contrat LDE et d'améliorer la lisibilité du tarif.

Il est rappelé que le coût global de la station de traitement de l'eau potable de Taponas a été anticipé pour être intégralement lissé dans le prix de l'eau du syndicat, le transfert a été fait le 31/12/2014 (0,2416€)

Les éléments de réflexion sont entre autres :

- Prix de l'eau potable ressenti cher par les abonnés
- Stagnation des assiettes de volumes malgré l'augmentation des abonnés
- Diminution des aides financières
- Poursuite des investissements
- Eviter les effets paliers
- Suivre le coût de la vie
- Suppression du problème de « calcaire » mais dans en 2018 (cette suppression est estimée à une économie réelle d'environ 100 € / an / abonné)

Les tarifs en vigueur seront rappelés :

Désignation	01/01/2017
Part Fixe Lyonnaise Des Eaux	45,02 €
Part Variable Lyonnaise Des Eaux	1,4870 €
Simulation	
Part Fixe SIEVA	48,56 €
Part Variable SIEVA	1,2401 €
Total Part Fixe ABONNE	93,58 €
Total Part Variable ABONNE	2,7271 €
Recette syndicale prévisionnelle	1 192 894 €
Facture abonné moyen (93,2M3)	347,75 €
Augmentation pour l'abonné	- €

Nota : Arrêté du 6 août 2007- à compter du 1^{er} janvier 2012 toutes les collectivités doivent avoir une tarification qui intègre une prime fixe qui ne doit pas excéder 40% du prix total de la facture d'eau pour EPCI apparentées « rural » ou 30% pour urbain (hors collectivités situées sur le littoral ou touristiques, mer ou montagne)

Dans le cas d'un syndicat d'eau les dépenses « fixes » d'investissements et de fonctionnement, donc indépendantes des consommations "m³" représentent plus de 90% du budget total !

Sur la facture réelle la part fixe représente environ 27%.

Rappel des investissements en cours et à programmer (BP2018) :

- Réfections de l'étanchéité des réservoirs, hydraulique et sécurité: 702 k€
- Participation à la station de traitement de Taponas : 1 420 k€ (contrat DSP)
- Canalisations pour le raccordement et le rejet de la station de traitement de Taponas: 280 k€
- Remplacement du transformateur Taponas: 100 k€
- Renouvellement annuel : 600 k€ annuel

- Branchement Plomb : après le programme exceptionnel lié à l'agence de l'eau, un nouveau programme pourra être proposé au BP2018
- Patrimoine arboré, plantations, aménagements paysagers autour de la station de traitement de Taponas: 100 k€ (provision): en cours
- Pliocène (sécurisation, création 2nd ressource: 2 700 k€ > démarrage en cours
- Source Fontbel: 500 k€
- Renforcement capacité de pompage: 450 k€
- Télérelève 1/1/2018

Δ taux de subventions des années à venir non connu à ce jour mais en diminution.

Les statistiques d'inflation sont présentées ci-dessous :

A fin Octobre 2017 l'inflation est de 1.1% par rapport à Octobre 2016
Sur un mois, la variation de l'indice des prix est de 0.1%
L'inflation moyenne 2012 est de 2.0% pour 2.1% en 2011 ▶[Détail moyenne 2011...](#)

Inflation de Octobre 2017

Évolution mensuelle : +0,1 % en octobre ; Variation sur un an : +1,1 %

En octobre 2017, l'indice des prix à la consommation (IPC) se redresse légèrement de 0,1 %, après un repli modéré de 0,2 % en septembre 2017.

Ce rebond résulte de celui des prix de l'alimentation et d'un moindre recul des prix des services. En revanche, les prix des produits manufacturés ralentissent fortement après une hausse marquée en septembre (+0,2 % après +1,5 %).

Les prix de l'énergie augmentent à peine moins que le mois précédent.

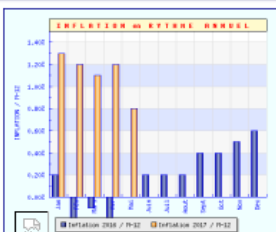
Corrigés des variations saisonnières, les prix à la consommation décélèrent légèrement : +0,1 % après +0,2 % en septembre.

Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 1,1 % en octobre après +1,0 % le mois précédent.

Cette troisième accélération consécutive s'explique par une croissance plus vive des prix de l'alimentation et une baisse moins prononcée des prix des produits manufacturés.

Les prix de l'énergie ralentissent après deux mois de hausse très soutenue.

Les prix des services croissent au même rythme qu'en septembre.



Une simulation est commentée :

Désignation	01/01/2014	Station Traitement	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	Avenants Télérelève, Cl2, Brottes Hamon	01/01/2018
Part Fixe Lyonnaise Des Eaux	45,02 €		45,02 €	45,02 €	45,02 €		45,02 €
Part Variable Lyonnaise Des Eaux	1,2454 €	+0,2416 €	1,4870 €	1,4870 €	1,4870 €	-0,0635 €	1,4235 €
Simulation	Base		+1%	0%			0%
Part Fixe SIEVA	48,08 €		48,56 €	48,56 €	48,56 €		48,56 €
Part Variable SIEVA	1,4694 €	-0,2416 €	1,2401 €	1,2401 €	1,2401 €	+0,0635 €	1,3036 €
Total Part Fixe ABONNE	93,10 €		93,58 €	93,58 €	93,58 €		93,58 €
Total Part Variable ABONNE	2,7148 €		2,7271 €	2,7271 €	2,7271 €		2,7271 €
Recette syndicale prévisionnelle	1 298 347 €		1 153 217 €	1 153 217 €	1 188 294 €		1 244 959 €
Facture abonné moyen (90M3)	337,43 €		339,02 €	339,02 €	339,02 €		339,02 €
Augmentation pour l'abonné	-		1,59 €	- €	- €		- €

Le comité aura à se prononcer pour la redevance 2018 eau potable du syndicat, part fixe et part variable.

4. Consultation maîtrise d'oeuvre

Marché de maîtrise d'oeuvre, y compris conception, des travaux sur le réseau et l'infrastructure d'alimentation en eau potable et les ouvrages associés, pour 1 an à compter de la date de notification du marché et éventuellement pour les 3 années suivantes.

Le marché est de type Accord-Cadre à émission de Bons de Commande de Maîtrise d'oeuvre pour les travaux suivants : renouvellement, renforcement et extension de canalisations eau potable jusqu'au diamètre 400 et Pression de 15 bars, branchements Plomb, réhabilitation d'ouvrages,..

Montant annuel sera compris entre 50 000 € HT et 350 000 € HT.

Déroulement de la consultation :

- Date d'envoi de la publicité : 2/8/2017
- Date limite de réception des candidatures : 21/9/2017 à 11h
- CAO ouverture des candidatures : 21/9/2017 à 14h30

- Nombre de candidatures reçues : 6 dont 3 par voie électronique (confer PV afférent)

Désignation	MERLIN	ALP'ETUDES	SAFEGE	VDI	SOTRECE	NALDEO
Pouvoirs	X	X	X	X	X	X
DC1	X	X	X	X	X	X
Attestations d'Assurance	X	X	X	X	X	X
Attestations sur l'Honneur	X	X	X	X	X	X
Complétude	Complet	Complet	Complet	Complet	Complet	Complet
Recevabilité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

- CAO analyse et classement des candidatures : 4/10/2017 à 14h (confer rapport d'analyse des candidatures)

Proposition de classement	Désignation du Groupement
1 ^{er}	SAFEGE
2 ^{ième}	MERLIN
3 ^{ième}	NALDEO

- Date d'envoi des DCBE aux 3 candidats retenus : 22 octobre 2017
- CAO ouverture des offres : 28/11/2017 à 14h30 (confer rapport d'ouverture des offres)
- CAO analyse et classement des offres : 07/12/2017 à 14h30 (confer rapport d'analyse des offres)

5. Points d'avancement

Subventions

- Département du Rhône : point sur les aides obtenues partenariat territorial 2017
- Agence de l'eau : point sur les aides obtenues + réunion agence de l'eau du 30 novembre 2017

Etudes

- Procédure DUP : la phase de consultation des services de l'Etat a été engagée pour la révision l'arrêté préfectoral de DUP du champ captant de Taponas. Le délai de réponse des services a été fixé au 15 août 2017.
En attente d'informations pour la DUP du champ captant du Pliocène mais la procédure devrait avancer en parallèle de l'autorisation de prélèvement définitive (pour mémoire actuellement le syndicat a le droit de prélever 200.000 m³ par an à titre provisoire).
- Transfert de compétence : la CCSB lance une étude, le caractère obligatoire du transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI devra être confirmé (demande d'amendement du sénat ?)
- En attente : réhaussement des puits (pas de réponse des services de l'état), Fontbel, abandon des réservoirs

Travaux

- L'avancement des travaux sera présenté par le maître d'œuvre du syndicat.
- Un point spécifique sur le renouvellement est prévu.
- Engagement sur le respect de la charte nationale qualité réseau d'eau potable (confer annexes)
- Choix d'un paysagiste pour l'aménagement de la parcelle de taponas
- Demande de devis volets roulants du syndicat auprès d'1 entreprise locale: CETRAM ROTIVAL MGP), puis

finalisation d'un cahier des charges (centralisation, électrification, domotique,..)

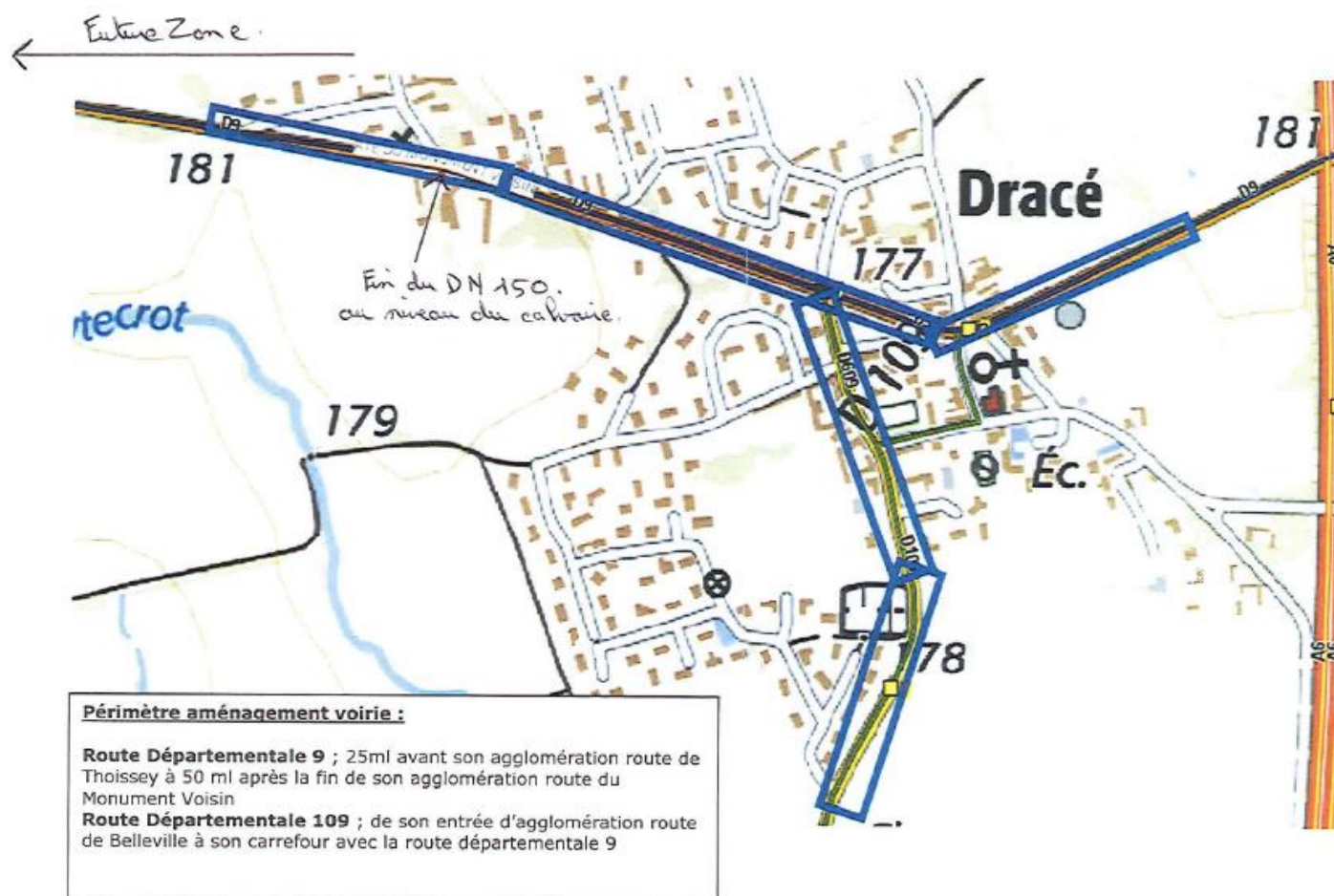
Chaque délégué pourra évoquer les demandes et/ou les besoins propre à sa commune afin d'anticiper les études le cas échéant.

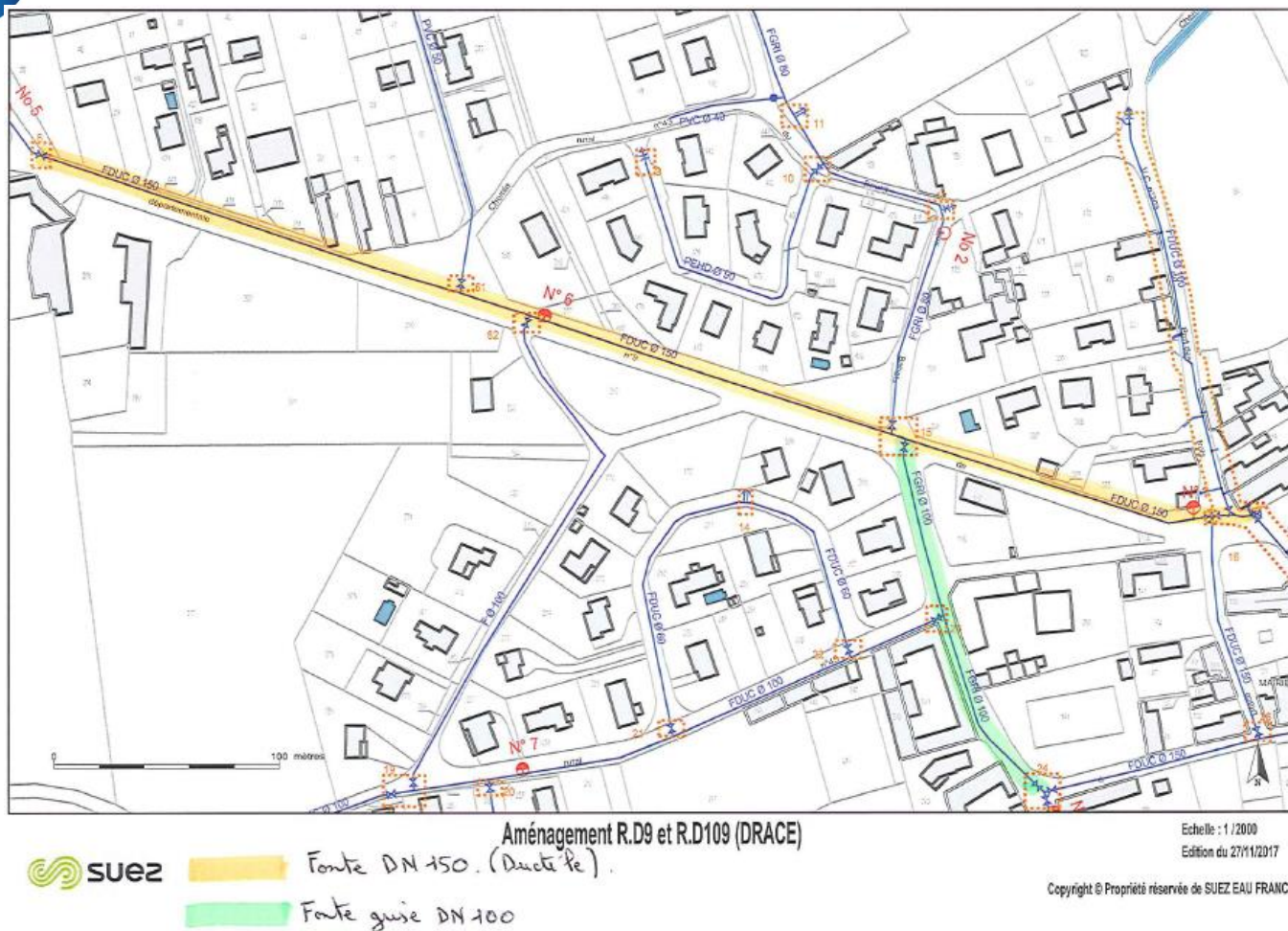
Pm :

- *Etanchéité des réservoirs : réception à programmer, solliciter chiffres des volumes économisés à Suez*
- *Entretien des toitures terrasses et plus généralement des ouvrages : proposer un audit des ouvrages, autres*
- *Projet de sécurisation :*
 - *Avancement station de traitement Taponas : visite du 30/11/2017*
 - *Aménagement des abords : lancer réflexion (périmètre, habitation, clôture,..) pour choix d'aménagement 2018*
 - *Anticipation inauguration / ravalement des façades abîmées (côté Nord principalement...) → BP2018*
 - *Volet Pliocène : avancement, 1^{er} pompage mi-décembre 2017, Fonçage OK*
 - *Réhaussement et embellissement des puits : pas de réponse à ce jour*

Saint jean d'Ardières : urgence réelle pour le renouvellement fonte grise DN80 Petite Bruyères (rte de Chassagne) avec de très nombreuses casses incessantes (plus de 10) à poser en DN100 ?

Dracé (réunion du 13/11/2017)





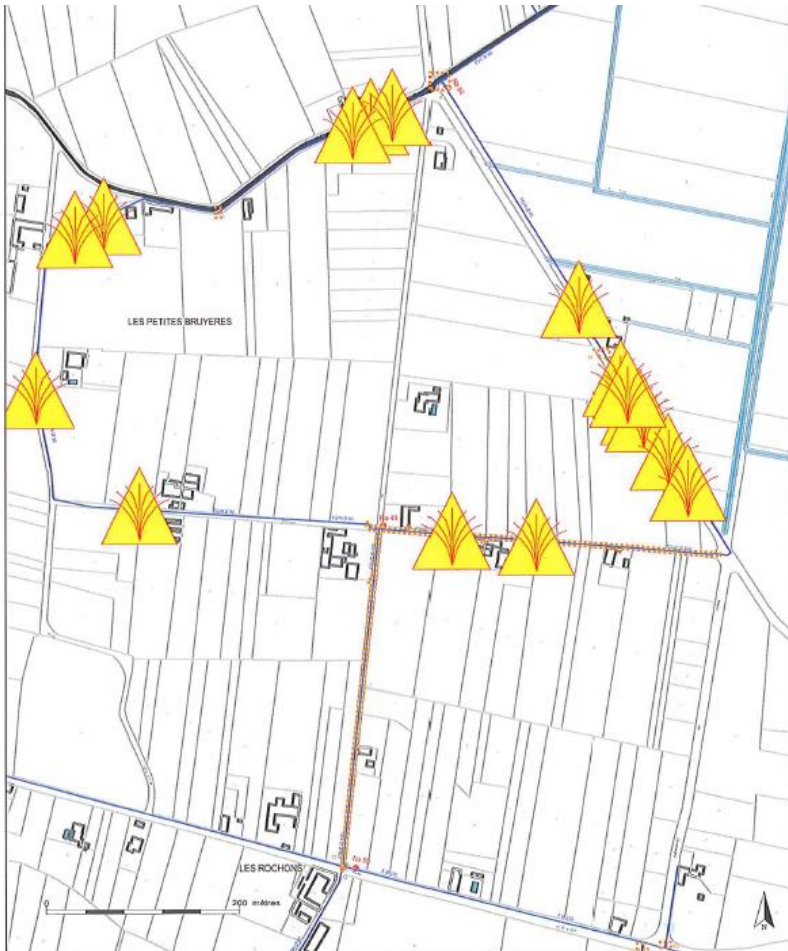
Pour l'aménagement du bourg, le projet pourrait être réalisé en 2 phases avec une 1^{ère} tranche en 2018 (?).

Il concerne la création de trottoirs et de réfections de voirie en enrobés à chaud (+ enfouissements de réseaux secs ?).

Pour mémoire :

- Sur le RD 9 présence d'une fonte ductile de DN 150 (Juin juillet 1990) en bon état ; à noter, un projet de zone d'activités est prévu et pourrait se raccorder sur le SIEVA avec un prolongement du DN150 ou pas (actuellement présent au niveau du calvaire) ?
- Sur le RD 109e présence d'une fonte grise DN100 qui est à renouveler avant la réalisation de travaux de voirie.

Saint Jean d'Ardières, les petites Bruyères



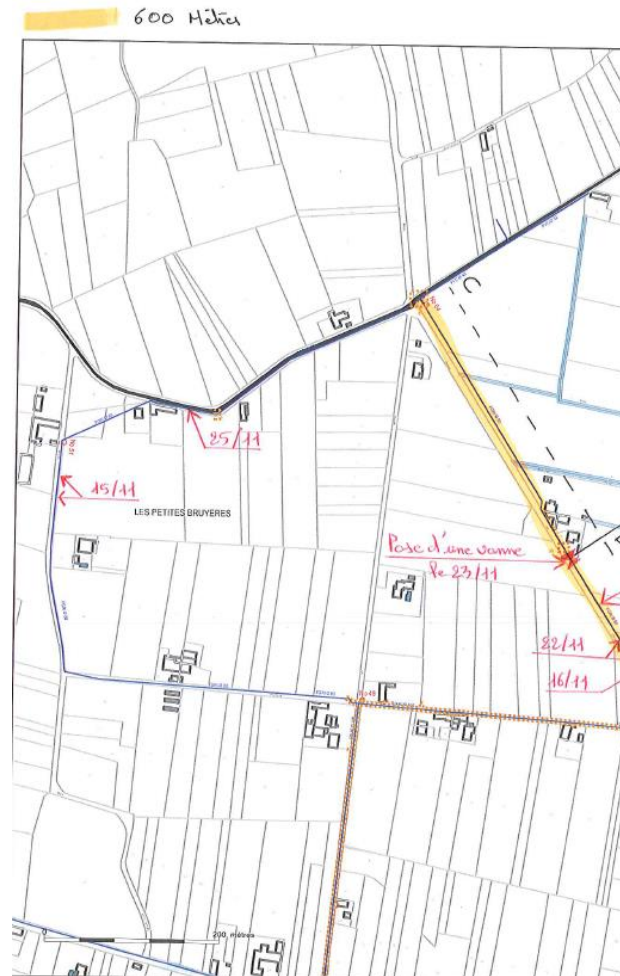
(SAINT-JEAN-D'ARDIERES)

Echelle : 1/4111
Edition du 27/11/2017



*"Les petites Bruyères"
Depuis ≈ 2008.*

Copyright © Propriété réservée de SUEZ EAU FRANCE



"Route De Chassagne" (SAINT-JEAN-D'ARDIERES)

Cassas conduites Novembre 2017



Copyright © Propriété réservée

Exploitation

- Confer comité précédent (RAD 2016).
- Coordination étroite Suez / Sieva dans le cadre de la télérelève
- Intégrer le Pliocène à l'exploitation
- Nombreuses remontées clientèle : factures erronées, centre d'appel injoignable ou renseignant mal,...

Communication

Un point communication sera fait.

Suez / Télérelève

Nous avons bien noté votre souhait de valoriser l'Alerte Fuite dans le plan de communication TELERELEVE. Le courrier standard 3-28 (bibliothèque SUEZ = préavis installation TELERELEVE) étant formulé en mode générique sans distinction d'Alerte Fuite, nous compléterons donc le panel d'information pour répondre à votre demande.

*Après confrontation des différentes options (dont mailing) nous retenons l'encart-facture qui constitue la solution idéale => **personnalisable, exhaustif, traçable.***

Parmi les différents vecteurs envisageables nous pouvons proposer :

- 1/ encart facture personnalisable avec édition en masse sur échéance de facturation (valorisation Alerte Fuite susmentionnée)*
- 2/ affichage information sur les sites internet des collectivités (SIEVA ARDIERES et communes adhérentes), en reprise de l'encart repaginé en mode « site internet »*
- 3/ courrier systématique de préavis installation TELERELEVE adressé à tous les clients (bibliothèque ODYSSEE 3-28).*
- 4/ publication dans presse locale (modalités à définir entre SIEVA ARDIERES et service Communication SUEZ).*

Le service Communication SUEZ (Chrystele PONTON) vous recontactera début aout pour finaliser le programme de communication.

Dans un autre domaine, nous vous transmettrons prochainement un document relatif à la technique de transmission TELERELEVE « ON'connect », mettant en évidence la sobriété du système en termes d'impact CEM (Champs Electro Magnétique). Ce document permettra de répondre aux interrogations des usagers sur ce point particulier.

6. Questions diverses



La visite technique 2018 avec programme détaillée en cours d'établissement est programmée du jeudi 7 juin tôt au vendredi 8 juin 2018 tard.

Il est impératif d'établir une liste de participants précise dès que possible, un formulaire sera envoyé spécifiquement à chaque délégué.